

La théorie de la justice sociale de Nancy Fraser

LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE LA JUSTICE SOCIALE DANS UNE VISION DÉMOCRATIQUE

Chanel Gignac, Grégoire Autin et Sonia Tello-Rozas (2024)

Cette fiche est la suite d'un projet mené avec Le Pôle et Hoodstock sur les barrières à l'inclusion sociale et économique des personnes nord-montréalaises. Nous espérons qu'elle puisse être utile à l'ensemble des groupes communautaires qui orientent leurs actions dans une visée de justice sociale.

Qui est Nancy Fraser?

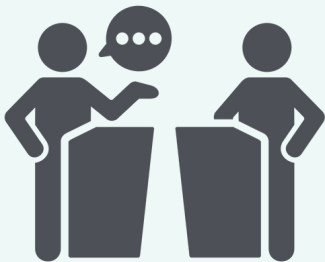
Militante féministe, Nancy Fraser est philosophe et professeure de sciences politiques au New School for Social Research. Elle est fortement inspirée par les militantes afro-féministes et le mouvement pour les droits civiques aux États-Unis. Elle s'inscrit dans le courant de la théorie critique dont l'objectif est double. D'abord, **la théorie critique vise à comprendre les systèmes d'oppression et les exposer pour, par la suite, contribuer à l'émancipation des groupes ou individus qui subissent des injustices sociales.**

La justice sociale...

est une notion qui a de nombreuses significations. Ce concept est généralement fondé sur des principes d'égalité des droits et d'équité. Pour Fraser, l'atteinte d'une justice sociale **implique de réunir les conditions nécessaires pour permettre à l'ensemble des membres d'une communauté de participer sur un même pied d'égalité à la vie sociale**, c'est-à-dire, pour reprendre ses termes, atteindre une **parité de participation**.



Une vision démocratique de la justice sociale...



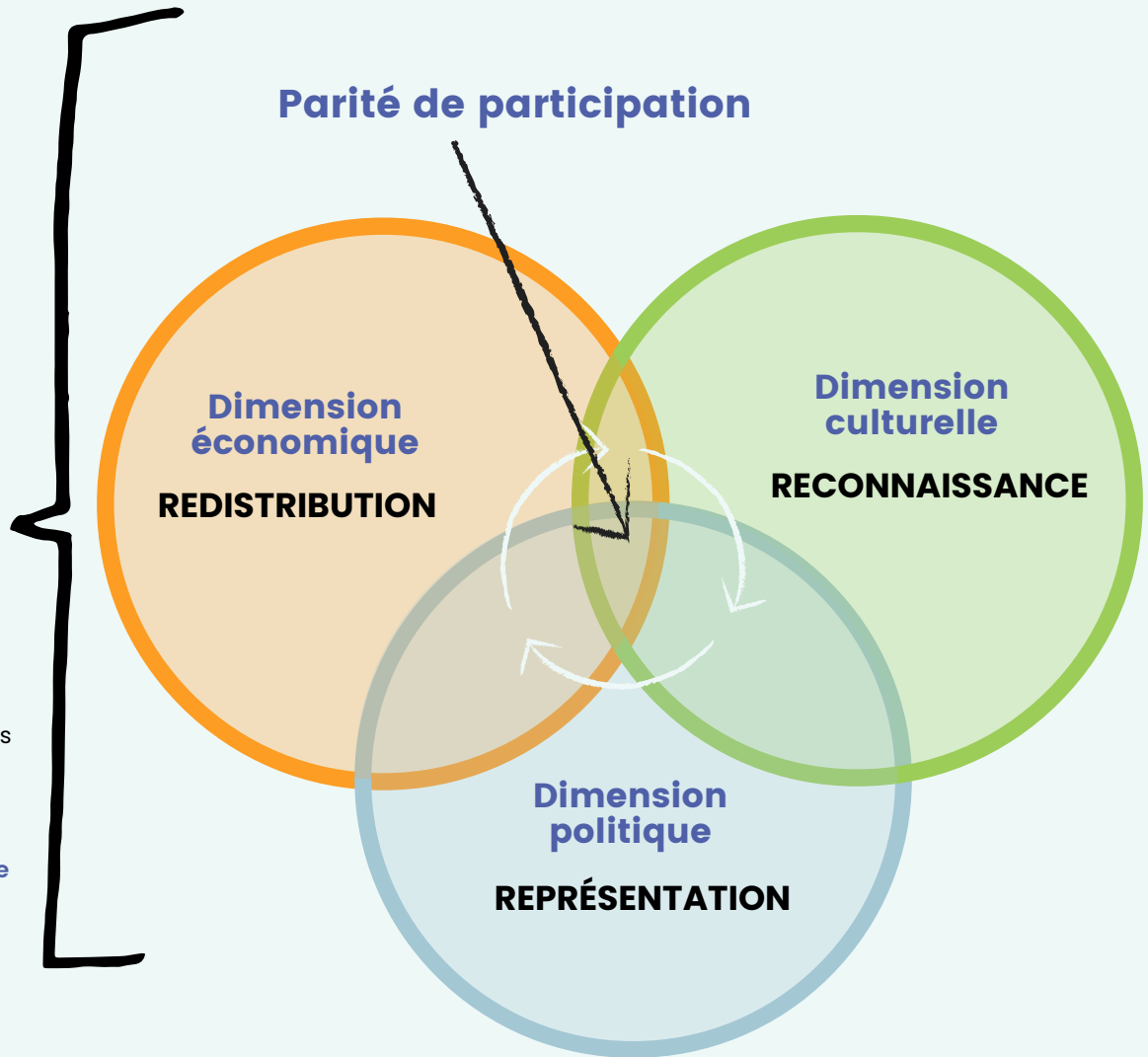
Pour Fraser, les personnes qui subissent les injustices doivent être en mesure de participer, sur un même pied d'égalité, aux discussions qui visent à agir sur les injustices qu'ils et elles vivent. En d'autres termes, chaque personne subissant les injustices doit pouvoir formuler ses propres besoins. Elle accorde une importance au processus qui mène à la formulation des revendications visant à lutter contre les injustices (Fraser, 2012, p.269). L'autrice propose donc une théorie politique et tridimensionnelle de la justice sociale.

Les trois dimensions de la justice sociale

JUSTICE SOCIALE

Pour atteindre une justice sociale, Fraser considère que les conditions économiques, culturelles et politiques doivent être réunies afin de permettre à l'ensemble des membres de la collectivité de participer sur un même pied d'égalité à la formulation de mesures qui visent à contrer ces injustices. C'est ce qu'elle considère la **parité de participation**. Une fois atteinte, la parité de participation permet aux personnes victimes d'injustices de formuler leurs propres revendications.

Sa vision de la justice sociale est donc démocratique.



Ces trois dimensions interagissent entre elles et se renforcent mutuellement. C'est pourquoi il faut agir simultanément sur l'ensemble de ces trois dimensions afin de parvenir à une parité de participation.



REDISTRIBUTION

Type d'injustice : **dimension économique** de la justice sociale.

Les obstacles à la *parité de participation* : une **distribution inéquitable des ressources**

Les solutions : assurer les **conditions matérielles** pour tendre vers la parité de participation. (Temps de loisir, revenu décent, logement, nourriture, etc.)

Donc, les injustices d'ordre économique existent...

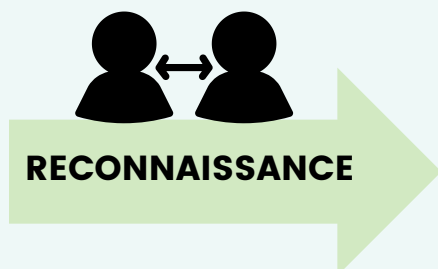
en raison de l'organisation de notre système économique qui permet à une minorité de personnes ou groupes de s'enrichir alors que d'autres s'appauvrissent.

Pour parvenir à lutter contre les injustices liées à la dimension économique, il faut s'assurer d'agir sur les écarts de revenus, mais aussi sur le temps de loisirs qui permettent d'interagir en tant que pairs avec les autres.



Quelques exemples...

- Des emplois mal rémunérés qui empêchent de combler l'ensemble des besoins d'un individu (y compris ses besoins en termes de loisir).
- Des logements trop chers.
- De faibles revenus pour les personnes à la retraite.



Type d'injustice : **dimension culturelle** de la justice sociale.

Les obstacles à la parité de participation : un **déni de reconnaissance** qui s'incarne notamment par la non-reconnaissance, l'invisibilité d'une situation ou le mépris.

Les solutions : assurer les **conditions intersubjectives** pour tendre vers la parité de participation. (Lutter contre les discriminations, stéréotypes qui font en sorte que certains groupes sont désavantagés par exemple, dans la recherche de logement ou d'emploi.)

Les injustices d'ordre culturel sont visibles...

en raison de façons de faire, d'habitudes, de règles qui reflètent les valeurs culturelles d'un groupe dominant. Ces normes sont fondées notamment sur le genre, la nationalité, le handicap, les conditions économiques, etc.

Pour parvenir à lutter contre les injustices liées au déni de reconnaissance, il est nécessaire d'agir sur les institutions sociales (par exemple : juridique, politique, milieux associatifs) qui contribuent à faire en sorte que certaines personnes ou groupes vivent de la discrimination, de la stigmatisation ou que leurs réalités sont simplement invisibles.



Quelques exemples...

- Les lois sur la laïcité qui vise la neutralité religieuse dénie à certains membres de la communauté le droit de participer comme membre à part entière à la vie sociale, par exemple en les excluant de certains corps d'emploi.
- Pour certaines personnes qui ont un statut d'immigration précaire (visa d'étude, demandeurs d'asile, en attente de statut) l'impossibilité d'avoir accès à des milieux de gardes subventionnées constitue un déni de reconnaissance et empêche — particulièrement les femmes — de participer à la vie sociale sur un même pied d'égalité en complexifiant la recherche d'emploi, voire en la rendant impossible
- L'impossibilité d'accéder au transport en commun pour une personne en situation de handicap en raison de l'absence d'un ascenseur dans la station de métro.



REPRÉSENTATION

Type d'injustice : **dimension politique** de la justice sociale.

Les obstacles à la *parité de participation* : un **déni de représentation**

Les solutions : assurer les **conditions politiques** pour tendre vers la parité de participation.

Les injustices d'ordre politique sont visibles..

lorsque les personnes sont exclues des délibérations publiques ou encore en raison de processus décisionnels inéquitables (Fraser, 2012, p.265). Fraser identifie **deux niveaux** aux injustices politiques:

- **l'injustice ordinaire** : fait référence au déni de représentation dans le système politique actuel (par exemple les modes de scrutin).
- **le malcadrage** : fait plutôt référence aux personnes carrément exclues de la représentation. Pensons notamment aux travailleurs et travailleuses agricoles qui sont empêchés de formuler des revendications en termes de normes de travail (Fraser, 2012, p.267).

Parvenir à lutter contre les injustices liées au déni de représentation, c'est de s'assurer que les règles et processus démocratiques permettent à l'ensemble des membres de la société de participer aux discussions liées aux injustices. C'est aussi **créer des espaces inclusifs qui favorisent les échanges et la reconnaissance des expériences d'injustice** entre les personnes qui les vivent.



Les espaces démocratiques ne se réduisent pas à ceux des gouvernements. Ces espaces peuvent également être au sein des organismes, des groupes militants, etc.

Quelques exemples...

- Judiciariser le droit de manifester
- Les personnes résidentes non citoyennes qui n'ont pas le droit de vote

Les remèdes aux injustices

Dans la lutte pour une justice sociale, Fraser identifie deux types de remèdes aux injustices.

Les remèdes correctifs

Ce type de remèdes vise à **agir sur les injustices sans pour autant remettre en cause les sources de celles-ci.**

Les remèdes correctifs auront tendance à maintenir les distinctions entre les groupes et contribuer à la stigmatisation de certains d'entre eux (Fraser, 2011).

Prenons par exemple, les programmes d'aide de dernier recours. Bien que ces programmes puissent, dans une moindre mesure, soutenir les personnes qui vivent les injustices économiques, ils contribuent à la stigmatisation des personnes qui reçoivent ces aides tout en les maintenant dans une forme de précarité. Cette mesure ne vise donc pas à transformer la structure économique qui favorise l'enrichissement des uns au détriment des autres, mais participe plutôt à un déni de reconnaissance en ayant tendance à figer les différences (Fraser, 2012 [2005], p.32).

Les remèdes transformateurs

Ce type de remèdes vise à **agir à la racine** des injustices. C'est-à-dire déconstruire les normes et institutions sociales où prennent forme les injustices.

Les remèdes transformateurs ont tendance à générer de la solidarité et d'atténuer les différences entre les groupes (Fraser, 2011).

Pour Fraser, les remèdes transformateurs sont ceux à privilégier, mais ils sont difficiles à mettre en oeuvre. Ils demandent une restructuration radicale des normes établies qui est souvent hors de portée.

Fraser propose une stratégie alternative pour pallier ces limites en nous invitant à réfléchir en termes de réformes non réformistes.

Prenons par exemple, la restructuration de notre organisation économique. Cette restructuration économique permettrait une distribution plus équitable des richesses et contribuerait à atténuer les écarts de richesse, voire à faire disparaître les classes sociales.

Les réformes non réformistes

Réfléchir en termes de réformes non réformistes implique de prendre conscience des limites de l'action sans pour autant remédier à un objectif de transformation des structures qui permettent aux injustices d'exister.

Si elles sont à première vue des remèdes correctifs, ces réformes permettent d'ouvrir la voie vers des transformations plus radicales. Ainsi, il s'agit de faire en sorte que nos projets puissent aller un peu plus loin vers la déconstruction des sources d'injustices.

Prenons par exemple, les logements sociaux et communautaires. Il s'agit d'un remède qui à première vue est correctif en raison des critères d'admissibilité (par exemple, une situation économique précaire) ce qui participe au maintien des distinctions entre les groupes et peut contribuer à la stigmatisation de certains d'entre eux. Or, contrairement à certains programmes de soutien en logement, les logements sociaux et communautaires permettent de mettre un frein à la financiarisation du logement en maintenant une offre de logements abordables sur un long terme.

Les avantages du cadre de la justice sociale proposé par Nancy Fraser

Le cadre proposé nous permet...



de nous doter d'une compréhension commune des injustices en intégrant les différentes dimensions de la justice sociale et leur imbrication;



d'orienter nos actions vers la "parité de participation" afin que les personnes qui vivent les injustices soient en mesure de formuler leurs propres revendications;



d'orienter nos actions dans une perspective de "réforme non réformiste" et ainsi tendre vers une plus grande justice sociale.

Références

- Fraser, Nancy. (2011) *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution* (Estelle Ferrarese, trad.). La découverte. (Publication originale en 2005)
- Fraser, Nancy. (2012) *Le féminisme en mouvements : Des années 1960 à l'ère néolibérale* (Estelle Ferrarese, trad.). La découverte.
- Lapointe, Paul-André. (2020) La théorie critique de Nancy Fraser. *Les cahiers du CRISES*. <https://crises.uqam.ca/cahiers/la-theorie-critique-de-nancy-fraser/>
- Lapierre, Judith, Léonel Philibert, Pamela Bou-Malhah, Marie-Pierre Gagnon, Jacques caillouette, Brigitte Kankindi. (2022). Mimosas du Quartier : Pouvoir d'agir, justice sociale et humanisation des pratiques auprès de femmes immigrantes en situation de pauvreté Dans Paul-André Lapointe et Martine D'Amours (dir.), *Innovations sociales et justice sociale au regard de Théorie critique de Nancy Fraser* (p.77 à 129). Presses de l'université du Québec.

Remerciements

Nous tenons à remercier Paul-André Lapointe, chercheur au CRISES, pour la relecture de cette fiche ainsi que Benoît Allard du Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ).